

Paris, décembre 2017

NOTE DES AUTORITÉS FRANÇAISES

Objet : Perspectives et attentes françaises pour le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne

Dans la perspective des négociations à venir sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne (UE), les autorités françaises souhaitent porter à la connaissance de la Commission leurs priorités et leurs attentes.

Comme l'a exprimé le Président de la République dans son discours de la Sorbonne le 26 septembre 2017, l'ambition qui doit être la nôtre à la veille de cette négociation est de faire de l'Europe une puissance mondiale, qui garantit la sécurité de ses concitoyens et leur assure un avenir prospère. Le prochain CFP doit impérativement répondre à ces objectifs. En outre, les priorités politiques comme les mécanismes de fonctionnement doivent être accessibles, lisibles et compréhensibles par les citoyens européens.

Cette négociation se déroulera dans un contexte inédit de nouveaux défis collectifs (sécurité et défense, compétitivité économique et numérique, éducation, développement social, transition énergétique, migrations) et du retrait d'un État membre de l'UE.

Dans ce contexte, les autorités françaises invitent tout particulièrement la Commission à tenir compte du retrait du Royaume-Uni lors de la définition de l'ambition globale du CFP. L'UE ne pourra pas continuer à payer à 27 ce qu'elle finançait jusqu'à présent à 28 États membres. Dans le même temps, un financement suffisamment ambitieux de nos priorités collectives devra être pleinement assuré pour répondre aux défis posés à l'UE.

Un budget volontariste au service d'une Europe souveraine, qui garantit notre sécurité et prépare l'avenir des jeunes Européens

L'UE doit devenir un vecteur de sécurité collective. Pour cela, le prochain CFP devra être en mesure de compléter les dépenses nationales en matière de défense pour une industrie européenne de défense forte et compétitive, qui assoit ainsi l'autonomie stratégique de l'Union. De même, l'Union doit consacrer les moyens nécessaires pour maîtriser durablement ses frontières, intégrer les réfugiés et faire face aux causes profondes des migrations dans les pays d'origine dans le cadre d'un partenariat exigeant.

Le budget de l'UE doit également permettre de financer prioritairement les dépenses qui présentent une réelle valeur ajoutée européenne, au premier rang desquelles les politiques qui rendront l'économie européenne plus compétitive face à ses grands concurrents mondiaux et qui renforceront son capital humain. Cela implique en particulier d'augmenter les moyens alloués aux politiques de l'éducation, de la recherche et de l'innovation et à celles qui favorisent la mobilité des Européens, notamment les plus jeunes, qui doivent pouvoir accéder à des formations dans des universités européennes fonctionnant en réseau comme l'a proposé le Président de la République.

Un budget plus flexible, plus incitatif et plus simple

L'expérience a montré que le budget de l'UE doit être davantage réactif pour faire face à des situations imprévues ou réorienter les dépenses en fonction des nouvelles priorités politiques. Les instruments de flexibilité actuels ont bien fonctionné mais méritent sans doute d'être rationalisés et complétés, en particulier si la durée de sept ans pour le prochain CFP devait être conservée. À cet égard, l'augmentation de la part des crédits non alloués aux États membres dès le début de la programmation mériterait d'être explorée. Elle permettrait en particulier d'éviter le développement des fonds impliquant un financement conjoint de l'UE et des États membres en cours de programmation. En effet, la multiplication de ces fonds hors budget est un élément de complexité et nuit à la lisibilité de certaines actions de l'UE. Un effort significatif de simplification des règles de présentation, de gestion et de fonctionnement du budget de l'UE est indispensable.

Réformer les politiques traditionnelles pour mieux relever les défis actuels

La mise en œuvre de ces nouvelles priorités devra s'accompagner d'une réforme en profondeur des politiques les plus anciennes (politique agricole commune – PAC – et politique de cohésion), en tirant profit de l'expérience de la programmation en cours et avec l'objectif de mieux relever les défis auxquels ces politiques doivent répondre, dans un souci de recherche d'efficacité et de valeur ajoutée européenne.

La sécurité et la souveraineté alimentaires demeurent des enjeux majeurs pour l'UE et nécessitent une PAC rénovée, lisible et efficace. Cette future PAC devra renforcer la compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires, tout en relevant les défis liés au changement climatique, à l'environnement et à la concurrence internationale. Des financements intégralement européens doivent continuer à être consacrés au premier filet de sécurité du revenu des agriculteurs, au développement d'outils de gestion des risques et des crises, aux outils transversaux à portée environnementale et à l'adaptation des filières. La gestion des crises doit constituer une priorité et doit notamment être traitée dans le cadre d'une réserve de crise pluriannuelle réformée. Les dispositifs relevant de la subsidiarité nationale qui s'inscrivent dans une déclinaison territoriale devront continuer de faire l'objet de financements partagés entre l'Union et les États membres.

La politique de cohésion permet d'assurer un lien positif entre l'UE et les citoyens européens. Pour autant, elle doit être repensée et simplifiée, afin en particulier d'accélérer le lancement de sa programmation et d'en accroître l'impact dans les territoires. Elle doit aussi gagner en visibilité, notamment *via* des priorités d'intervention affinées (en visant par exemple des territoires en difficulté dans des régions relativement prospères), une prise en compte de la fragmentation territoriale et une meilleure articulation avec les autres instruments du budget de l'UE qui poursuivent également un objectif de cohésion économique, sociale et environnementale. Elle doit enfin gagner en cohérence par des conditionnalités claires (dans les domaines fiscal, social et de l'État de droit), contrepartie de cette solidarité européenne essentielle aux efforts déployés par l'UE pour assurer la convergence des États membres.

Les autorités françaises estiment par ailleurs qu'il existe des marges de manœuvre non négligeables pour diminuer les dépenses administratives des institutions de l'UE et invitent la Commission à présenter des propositions en ce sens à l'occasion du CFP.

Un financement plus transparent, plus équitable, plus efficace et plus prévisible

Les autorités françaises estiment que le financement du budget de l'UE doit être réformé pour le rendre plus transparent, équitable, efficace et prévisible. Le retrait du Royaume-Uni de l'UE constitue de ce point de vue une opportunité unique pour mettre définitivement fin à l'ensemble des mécanismes actuels de correction. Par ailleurs, de nouvelles ressources propres pourraient venir financer le budget de l'Union, notamment en substitution de la ressource TVA qui est complexe et sans réelle valeur ajoutée. Plusieurs ressources nouvelles devraient à ce titre être considérées en priorité, incluant les secteurs du numérique et de l'environnement, et les travaux en ce sens accélérés courant 2018. Cette réflexion sur les ressources doit être pleinement intégrée aux orientations et aux discussions du CFP.

Une articulation nécessaire avec le projet de capacité budgétaire de la zone euro

Les autorités françaises sont également très attachées à doter progressivement la zone euro d'une capacité budgétaire commune pour lutter efficacement contre les crises futures, assurer la convergence économique au sein de la zone euro et contribuer à la stabilisation macroéconomique des États qui la composent en cas de choc économique. Le prochain CFP devra par conséquent s'articuler avec les travaux sur une telle capacité budgétaire de la zone euro, notamment en matière de ressources nouvelles. Les autorités françaises souhaitent ainsi veiller à ce que la négociation du CFP favorise les progrès vers la mise en œuvre d'une telle capacité budgétaire.